



Département fédéral des finances DFF
Bundesgasse 3
3003 Berne

Par mail: vernehmlassungen@estv.admin.ch

Berne, 14 septembre 2023

**Loi fédérale sur l'imposition du travail mobile dans le contexte international :
consultation**

Madame la Conseillère fédérale,
Mesdames et Messieurs,

Nous vous remercions de nous donner l'occasion de prendre position sur la loi fédérale sur l'imposition du travail mobile dans le contexte international. L'Union des villes suisses représente les villes, les communes urbaines et les agglomérations de notre pays, soit bien trois quarts de la population suisse.

De façon générale, l'Union des villes suisses soutient l'intégration dans le droit national des bases réglementaires liées à l'imposition du travail mobile au niveau international. Nos membres n'ont pas de remarque spécifique à formuler sur le projet de loi.

Cependant, nous notons que cet accord requerra des employeurs d'attester les jours de télétravail de leur personnel frontalier vis-à-vis de la France. Il ressort que les modalités de transmission de ces attestations dépendent des discussions actuellement menées entre les autorités suisses et françaises. Pour nos membres, il apparaît important que les modalités qui seront retenues soient simples et ne supposent pas un effort administratif disproportionné.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à nos remarques, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations.

Union des villes suisse

Président

Anders Stokholm
Maire Frauenfeld

Directeur

Martin Flügel

Copie : Association des Communes suisses